

L'ARSEAA

Présentation générale

L'A.R.S.E.A.A. (Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte) est une association régionale Loi 1901, "*reconnue d'utilité publique*" depuis 1996.

HISTORIQUE

LES ORIGINES DE L'ARSEAA

En 1942, l'Essor Occitan, filiale régionale de l'Essor, Association loi 1901, fondée pour accueillir des enfants mineurs, jusqu'alors non pris en charge, créa l'Institut Pédotechnique, Villa Les Ormes, quartier de Saint-Simon à Toulouse. Selon les conceptions de son fondateur (l'Abbé Plaquevent) qui considérait comme indissociables Recherche, Formation et Pratique, cet institut comportait :

- un "Centre Régional d'accueil, d'observation et de triage",
- une école de cadres, première école d'éducateurs en France,
- et un "bureau central d'Etudes".

Le 13 Janvier 1943, l'Essor Occitan se dissout au profit d'une nouvelle Association, chargée d'instaurer une coordination régionale, en matière de protection de l'enfance inadaptée : l'Association Régionale pour le Sauvetage de l'Enfance de la Région de Toulouse (ARSEAT).

A la Libération, en 1946, l'Association fut maintenue sous le nom de "Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence" (ARSEA). Les concepts, techniques et pratiques de soins introduits à cette époque relèvent de l'approche psychanalytique et de la psychothérapie institutionnelle.

L'EPOQUE DU CREAMI (1966-1984)

En 1964, le Ministère de la Santé décide le remplacement des Associations régionales par des Centres Régionaux pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées (CREAI). L'ARSEA se transforme donc en CREAI.

Durant cette période, le CREAI développe le nombre des établissements et services, diversifie les réponses apportées aux problématiques posées par l'accueil de différentes catégories d'usagers ce qui lui vaut une reconnaissance technique certaine auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des professionnels. En 1974, la gestion d'un secteur de pédopsychiatrie infanto-juvénile est confiée au CREAI dont le Centre de Guidance Infantile est choisi comme établissement pivot.

LE NOUVEL ESSOR DE L'ARSEAA (1985-2009)

En dehors de son institut de formation, devenu l'Institut Saint-Simon, l'Association s'était consacrée jusqu'à fin 2004, presque exclusivement à l'enfance inadaptée.

Le 16 Janvier 1985, le CREAI se transformait en ARSEAA (Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte). La nouvelle appellation prenait en compte les diversités du public accueilli, avec notamment le développement d'établissements et services pour adultes handicapés.

Durant cette période, l'ARSEAA renforce son implantation régionale et développe ses activités dans de nouveaux domaines d'intervention tels que le secteur social et l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés politiques.

Les ouvertures vers de nouvelles formes de difficultés et souffrances, davantage repérées sur le versant social, témoignent à la fois de la reconnaissance des compétences de l'ARSEAA et d'une plus grande ouverture vers la solidarité. Pour bien inscrire cette extension de ses activités, l'Association décide d'adjoindre à son acronyme la mention "action solidaire".

LA REFONDATION DE L'ARSEAA (2009)

La culture associative hérite de la psychothérapie institutionnelle et du modèle autogestionnaire, avec une logique professionnelle forte centrée sur les établissements. La Direction Générale et le siège social avaient des missions de mise en œuvre et de management mais des délégations de pouvoir limitées. Les instances comprenaient à tous les niveaux, des usagers et des partenaires, des salariés et des personnes physiques parmi lesquelles figuraient d'anciens salariés. Le Conseil d'Administration était chargé de mettre en œuvre et, pas seulement, de définir la politique associative.

Ce mode de fonctionnement qui a pu être pertinent par le passé, se devait d'être révisé pour s'adapter aux enjeux actuels : évolution des problématiques et des besoins des usagers, de leurs droits, inscription des établissements dans un territoire plus large, actualisation des orientations techniques, négociations budgétaires qui s'orientent vers la pluriannualité, contrats d'objectifs et de moyens...

En 2009, l'ARSEAA s'est engagée dans une révision complète de son mode de fonctionnement à tous les niveaux : au niveau associatif, au niveau des établissements et au niveau du siège social.

Le nouveau Plan d'Action et de Développement Associatif, adopté en Décembre 2009, comprend ainsi quatre axes :

- **Axe 1** : "Développer et adapter les activités de l'Association pour répondre aux nouveaux enjeux de l'environnement".
- **Axe 2** : "Choisir une organisation interne de mode centralisé caractérisée par une ligne hiérarchique unique, des délégations garanties et contrôlées, un centre de décision et d'animation renforcé".
- **Axe 3** : "Définir un nouveau mode de gouvernance associative répondant aux critères définissant la gestion désintéressée, la démocratie interne, la prééminence de la fonction politique".
- **Axe 4** : "Décliner le plan d'action en contrats d'objectifs par établissements".

LA TRADUCTION DE LA REFONDATION PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF (à partir de 2010)

Les textes qui définissent les buts et les fonctionnements de l'Association ont été révisés afin d'avoir un ensemble cohérent qui guide l'action de chacun : c'est ainsi que les nouveaux statuts ont été approuvés par le Ministère de l'Intérieur en Décembre 2012. Le règlement intérieur associatif, le règlement général de fonctionnement et le document unique de délégation sont venus prolonger, compléter et préciser les objectifs et les moyens prévus dans les statuts.

En décembre 2010, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers et faire face aux enjeux actuels et à venir, la majorité des établissements a été regroupée selon une logique de territoire et/ou d'activité.

A partir de là, c'est toute une réflexion qui a été engagée pour élaborer des plans stratégiques par secteur d'activité visant à repenser globalement l'offre de service sur les territoires, d'être force de proposition dans l'élaboration des politiques publiques. C'est ainsi que :

- **le plan stratégique médico-social**, transmis à l'ARS début 2013, a conduit à la signature d'un CPOM-M, le 2 décembre 2015 ;
- **le plan stratégique Prévention & Protection de l'Enfance**, validé en 2013 a été transmis aux autorités en 2014 et fait l'objet d'échanges réguliers avec les Conseils Départementaux ;

- le CPOM pour les activités sanitaires (Pôle Guidance Infantile) a, quant à lui, été renouvelé pour la période 2013-2017 ;
- le plan stratégique Intervention sociale, Formation et Recherche a été validé par les instances associatives en Décembre 2016.

La mise en œuvre des CPOM et/ou des plans stratégiques vient mettre en adéquation les besoins repérés, les évolutions nécessaires pour une prise en charge et un accompagnement pensés au plus près de la personne.

Parallèlement, l'engagement dans la démarche d'amélioration continue de la qualité a donné lieu aux évaluations internes et externes. Le processus de renouvellement des autorisations est engagé par les autorités. L'ARSEEA se dote d'un référentiel d'évaluation interne co-construit.

Les missions stratégiques de la Direction Générale sont centrées sur l'appui et le conseil aux pôles, établissements et services, l'accompagnement et le développement de projets ainsi que le contrôle interne.

Par ses choix et conformément à ses valeurs, l'ARSEEA a la volonté de continuer d'adapter ses activités et son fonctionnement au mieux des intérêts des personnes accueillies et/ou accompagnées.

UN NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF

Forte de son histoire et de son évolution, l'ARSEEA s'est engagée dans l'élaboration de son nouveau projet associatif depuis Juin 2016. Véritable projet politique, il a vocation à confirmer ses valeurs et ses principes d'action et à définir ses orientations stratégiques.

ZOOM SUR L'ARSEEA

10 pôles & 3 établissements,
c'est 54 structures



1500 salariés

14.000 personnes
accueillies,
accompagnées,
formées

Budget : 101 M d'€

80 implantations géographiques